

# La Ministre Marie Arena veut cadenasser l'enseignement à domicile

Le projet de décret concernant l'instruction à domicile  
a créé un vif émoi parmi les familles concernées

Les familles instruisant leurs enfants à domicile ont été consternées à la lecture du projet de décret de la ministre Arena rendu publique le 22 février dernier. Ce décret rend tout projet éducatif familial impossible. Il nie le droit fondamental, pourtant assuré par notre constitution, à la liberté de l'enseignement en imposant un contenu pour les matières, un rythme à respecter et un contrôle de la pédagogie utilisée. Il introduit de graves discriminations entre enfants scolarisés et enfants non scolarisés. Il outrepassé complètement ses objectifs en organisant et reconnaissant cette forme d'enseignement. En outre, il a été formulé sans la moindre consultation des personnes concernées, ce qui est contraire aux principes fondamentaux de concertation et de dialogue de notre démocratie. Enfin, il laisse les familles totalement vulnérables à l'arbitraire dans les contrôles organisés et ne permet aucun recours indépendant contre les décisions de l'administration.

Devant cette situation alarmante, les familles commencent à réagir en écrivant aux parlementaires. Elles s'organisent en association (Apprendre en Famille). Elles analysent aussi les possibilités d'un recours juridique si ce décret devait être voté. Des contacts ont également été pris avec des associations similaires à l'étranger. Enfin, elles établissent une liste de revendications de base et de propositions constructives qu'elles présenteront prochainement à la presse et aux autorités concernées.

[www.apprendre-en-famille.be](http://www.apprendre-en-famille.be)  
[apprendreenfamille@tele2allin.be](mailto:apprendreenfamille@tele2allin.be)  
1, Les Bruyères – 6470 Sautin –

Jean-Claude Verduyck (060-51.42.40)